Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Fleuriste

Épreuve E4 - EEJSE

Session 2018 • Code sujet : **18SP-BP FL U40 EEJSE** • Durée : **2 h** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Les facteurs d'environnement (7 questions) **Page 3**

2. Le cadre social (6 questions) **Page 7**

3. Le contexte juridique et réglementaire (5 questions) **Page 9**

4. Le cadre institutionnel (6 questions) **Page 11**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise/2018/BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2018 - 1-Sujet.pdf

1. Les facteurs d’environnement

Mme Sicca, artiste florale installée à La Madeleine, propose des ateliers d’art floral et la location de plantes et d’objets de décoration. À partir d’un article sur le marché des fleurs, le candidat analyse l’offre, les motifs d’achat, les évolutions du marché et les stratégies face à la concurrence.

Question 1. À l’aide du document 1 et de vos connaissances, définir et identifier le marché décrit dans le document 1.

Un marché est la rencontre entre une offre et une demande portant sur un bien ou un service. Ici, il s’agit du marché des fleurs coupées et des plantes. Les offreurs sont les fleuristes indépendants et les enseignes en réseau ; la demande vient des particuliers et des professionnels. Les achats se font notamment en magasin de proximité ou par l’intermédiaire de services de commande et de livraison.

Réponse à la question 1

Mme Sicca vous explique que le marché évolue constamment. À l’aide du document 1 et de vos connaissances, repondre aux questions suivantes :

Marché des fleurs coupées et des plantes

Offre des fleuristes, demande des particuliers et professionnels

1- Définir et identifier le marché décrit dans le document 1.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marché des fleurs coupées et des plantes : offre des fleuristes, demande des particuliers et des professionnels.

Question 2. Caractériser les deux catégories d’offreurs et donner des exemples pour chacune.

Offreurs	Exemples
Fleuristes indépendants : commerçants autonomes, non rattachés à une enseigne.	Commerçants indépendants.
Franchises et réseaux : points de vente réunis sous une enseigne commune.	Carrément Fleurs ; Emova Group : Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Happy.

Le document indique que le marché reste largement dominé par les indépendants, tandis que plusieurs réseaux affichent des résultats prometteurs. Les enseignes en réseau partagent une identité commerciale et peuvent développer des stratégies communes.

Tableau complété

Offreurs	Exemples
Indépendants	Commerçants indépendants
Franchises et réseaux	Carrément Fleurs, enseignes Emova

Citer trois motifs d'achat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Indépendants : commerçants autonomes. Réseaux : Carrément Fleurs et les enseignes d'Emova Group.

Question 3. Citer trois motifs d'achat.

Le document présente des achats liés à des événements ou à une envie personnelle. Trois motifs possibles sont :

- fleurir un enterrement ;
- offrir des fleurs pour un mariage ou un anniversaire ;
- marquer une célébration particulière ou se faire plaisir.

Les fleurs sont donc achetées aussi bien pour accompagner un événement de la vie que pour exprimer une attention ou satisfaire un souhait personnel.

Motifs d'achat

- Enterrement
- Mariage ou anniversaire
- Plaisir personnel ou célébration

✓ RÉPONSE À RETENIR

Enterrement ; mariage ou anniversaire ; célébration particulière ou plaisir personnel.

Question 4. Indiquer quelle est la tendance du marché en question.

Le marché est globalement en recul : le nombre d'entreprises spécialisées baisse entre 2012 et 2015, l'emploi diminue et le chiffre d'affaires de la filière chute de 6 % entre 2013 et 2015. Il s'établit à 1,97 milliard d'euros en 2015. Toutefois, la demande reste présente et certains réseaux progressent. Le secteur est aussi en mutation : les clients exigent une meilleure qualité, davantage de savoir-faire et des services numériques.

Tendance du marché

4- Recul global, mais demande encore présente question ?

Marché en mutation : qualité, savoir-faire et numérique

✓ RÉPONSE À RETENIR

Un marché en recul, mais qui reste demandé et se transforme pour répondre aux nouvelles attentes des clients.

Question 5. Identifier les groupes qui connaissent une croissance en 2016.

Le document chiffre la croissance de Carrément Fleurs au premier semestre 2016 : son chiffre d'affaires progresse d'environ 20 %, ou de 6,4 % à périmètre constant. Emova Group est également cité pour ses bonnes performances, mais la hausse de 35 % mentionnée dans l'article concerne le premier semestre 2017. Pour répondre précisément à la question sur 2016, il faut donc retenir Carrément Fleurs.

Groupe en croissance en 2016

Carrément Fleurs

+20 % au premier semestre 2016 ; +6,4 % à périmètre constant

6- Repérer les concurrents des fleuristes.

-

-

✓ RÉPONSE À RETENIR

Carrément Fleurs : croissance d'environ 20 % au premier semestre 2016, soit 6,4 % à périmètre constant.

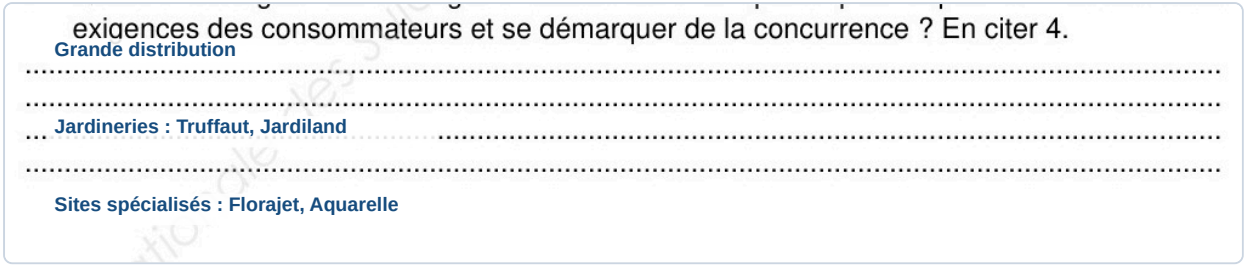
Question 6. Repérer les concurrents des fleuristes.

Le document cite trois catégories de concurrents des fleuristes. La grande distribution et les jardineries vendent des fleurs et des plantes dans leurs magasins. Les sites spécialisés proposent également ces produits, notamment avec un service de livraison de bouquets et de plantes. Le texte donne des exemples précis pour les deux dernières catégories.

- la grande distribution ;

- les jardineries, comme Truffaut et Jardiland ;
- les sites spécialisés, comme Florajet et Aquarelle.

Concurrents des fleuristes



✓ RÉPONSE À RETENIR

Grande distribution ; jardineries ; sites spécialisés de vente et de livraison, comme Florajet et Aquarelle.

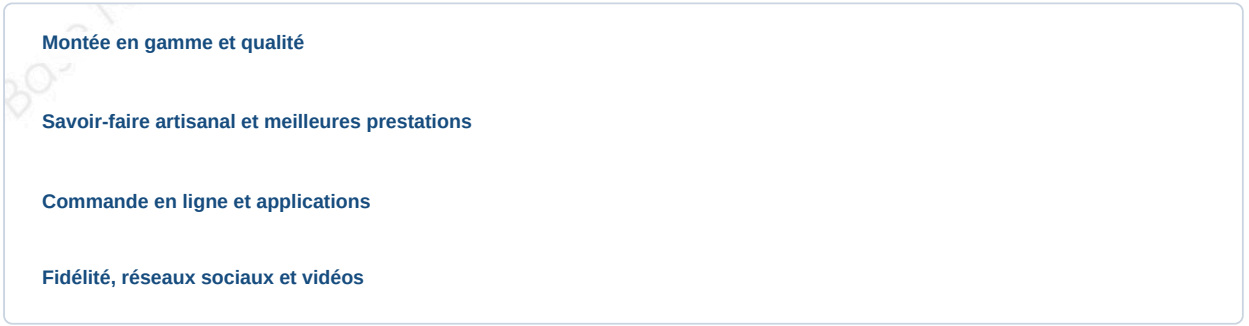
Question 7. Citer quatre stratégies mises en place par les enseignes pour répondre aux nouvelles exigences des consommateurs et se démarquer de la concurrence.

Les enseignes cherchent à satisfaire des clients plus exigeants et à se distinguer par l'offre, le service et la communication. Le document permet de citer quatre stratégies :

1. monter en gamme et proposer des fleurs de meilleure qualité ;
2. mettre en avant le savoir-faire du fleuriste et améliorer les prestations ;
3. développer la commande en ligne et les applications mobiles ;
4. dématérialiser les cartes de fidélité et renforcer la présence sur les réseaux sociaux, notamment avec des vidéos.

Ces actions contribuent à attirer les clients et à les fidéliser.

Stratégies des enseignes



✓ RÉPONSE À RETENIR

Montée en gamme et qualité ; valorisation du savoir-faire ; vente en ligne et applications ; fidélisation et communication numérique.

2. Le cadre social

Mme Sicca souhaite accompagner des jeunes dans leur projet professionnel et leur transmettre son savoir-faire, mais s'interroge sur le type de contrat adapté. À partir du document consacré à Margot Pech, le candidat étudie le contrat d'apprentissage et le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France ».

Question 1. Identifier le contrat dont bénéficie la jeune Margot.

Le document indique que Margot est apprentie en deuxième année de CAP de vente et qu'elle travaille dans un magasin. Elle est accompagnée par une patronne et un maître d'apprentissage. Ces éléments montrent qu'elle bénéficie d'un **contrat d'apprentissage**, contrat de travail associé à une formation professionnelle en alternance. Le document précise aussi qu'elle suit sa formation sous contrat d'apprentissage pour participer au concours des Meilleurs Apprentis de France.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Margot bénéficie d'un contrat d'apprentissage, qui associe un emploi en entreprise et une formation professionnelle en alternance.

Question 2. Définir ce contrat.

1. L'employeur embauche l'apprenti et lui confie des tâches liées à la qualification préparée.
2. En entreprise, le maître d'apprentissage contribue à sa formation pratique et à son accompagnement.
3. En parallèle, l'apprenti suit des enseignements théoriques en centre de formation d'apprentis (CFA).

Le contrat d'apprentissage est donc un contrat de travail en alternance. L'apprenti est salarié, reçoit une rémunération et se forme afin d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrat de travail en alternance associant formation pratique chez l'employeur, enseignements en CFA et rémunération de l'apprenti.

Question 3. Préciser l'objectif de ce contrat.

Le contrat d'apprentissage a pour objectif de permettre à l'apprenti d'acquérir une qualification professionnelle reconnue. Il combine l'apprentissage pratique des gestes et compétences en entreprise avec des enseignements théoriques en CFA. La formation prépare à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle. Dans le cas de Margot, cette formation en alternance s'inscrit dans la préparation d'un CAP de vente.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Acquérir une qualification professionnelle reconnue et préparer un diplôme ou un titre grâce à la formation en alternance.

Question 4. Indiquer à qui s'adresse ce contrat.

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux personnes qui veulent préparer un diplôme ou un titre professionnel tout en travaillant en alternance. Pour les jeunes, la règle générale applicable à la session 2018 est un âge compris entre **16 et 25 ans révolus**. Des dérogations sont prévues, notamment pour les jeunes de 15 ans ayant terminé la classe de troisième et dans certaines situations particulières prévues par la réglementation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il s'adresse principalement aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, avec des dérogations prévues par la réglementation.

Question 5. Indiquer à quel concours la jeune Margot participe et par qui il est organisé.

Margot participe au concours **« Un des Meilleurs Apprentis de France » (MAF)**, dans la catégorie « Vente action marchande ». Le document mentionne les finales nationales organisées à Nevers. Il précise que le concours est organisé par la **Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France**, sous l'égide des institutions citées dans l'article, dont le Sénat et le ministère chargé du Travail et de la Formation professionnelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Concours « Un des Meilleurs Apprentis de France », catégorie Vente action marchande, organisé par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

Question 6. Préciser les conditions pour participer à ce concours.

1. Avoir moins de 21 ans.
2. Suivre une formation initiale préparant un CAP, un BEP ou un baccalauréat professionnel.
3. Être inscrit dans un établissement public ou privé, sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage.

Ces conditions sont celles indiquées dans le document pour participer au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France ». Margot, âgée de 19 ans et en formation sous contrat d'apprentissage, correspond aux critères d'âge et de statut cités.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Moins de 21 ans, en formation initiale CAP, BEP ou bac professionnel, sous statut scolaire ou en apprentissage.

3. Le contexte juridique et réglementaire

À partir de ses connaissances et du document sur Margot Pech, le candidat examine la personnalité juridique et la capacité juridique d'une personne. Il doit aussi citer deux moyens de protection d'un majeur incapable.

Question 1. Définir la personnalité juridique.

La personnalité juridique est l'aptitude reconnue par le droit à être titulaire de droits et d'obligations. Elle permet notamment de posséder un patrimoine, de conclure des actes juridiques et d'agir en justice. Elle est reconnue aux personnes physiques, c'est-à-dire aux êtres humains, et aux personnes morales, comme les sociétés ou les associations. C'est cette aptitude qui permet à une personne d'exister juridiquement et d'être prise en compte par le droit.

Réponse à la question 1

À l'aide de vos connaissances et du document 2, répondre aux questions suivantes :

1- Définir la personnalité juridique.

Aptitude à être titulaire de droits et d'obligations.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Aptitude à être titulaire de droits et d'obligations.

Question 2. Indiquer si la jeune Margot est une personne physique ou une personne morale, puis justifier la réponse.

Margot est une personne physique, car c'est un être humain. Le document 2 la présente comme une jeune femme de 19 ans, apprentie et salariée dans un magasin de fleurs. Une personne morale désigne une entité ou un groupement auquel le droit attribue une personnalité juridique distincte de celle des personnes qui le composent, comme une société ou une association.

Réponse à la question 2

Personne physique : Margot est un être humain.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Margot est une personne physique : elle est un être humain.

Question 3. Préciser à quel moment la jeune Margot a acquis sa personnalité juridique et jusqu'à quand elle la conserve.

Pour une personne physique, la personnalité juridique commence à la naissance, à condition que l'enfant naisse vivant et viable. Elle s'achève au décès. Margot a donc acquis sa personnalité juridique à sa naissance, sous cette condition, et la conserve jusqu'à sa mort. Le document indique qu'elle a 19 ans, mais cet âge ne change pas ces repères juridiques.

Réponse à la question 3



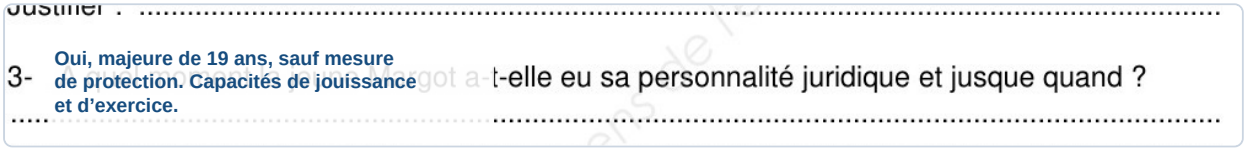
✓ RÉPONSE À RETENIR

De sa naissance, si elle est née vivante et viable, jusqu'à son décès.

Question 4. Indiquer si Margot dispose de la capacité juridique, justifier la réponse et nommer les deux types de capacité.

Oui, en principe : Margot a 19 ans et est donc majeure. Elle peut exercer elle-même ses droits, sauf si une mesure de protection juridique a été prononcée. La capacité de jouissance est l'aptitude à être titulaire de droits. La capacité d'exercice est l'aptitude à exercer soi-même ces droits et à accomplir des actes juridiques. Ces deux capacités constituent la capacité juridique.

Réponse à la question 4



✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, en principe : capacité de jouissance et capacité d'exercice.

Question 5. Citer deux moyens permettant de protéger un majeur incapable.

Deux mesures de protection juridique peuvent être citées. La tutelle s'applique lorsque la personne doit être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile. La curatelle prévoit plutôt une assistance ou un contrôle pour les actes importants. Le choix de la mesure dépend du degré d'altération des facultés de la personne majeure.

Réponse à la question 5



✓ RÉPONSE À RETENIR

La tutelle et la curatelle.

4. Le cadre institutionnel

Mme Sicca s'intéresse à la végétalisation de la ville et prend pour exemple une initiative de Paris. À partir du document sur le permis de végétaliser, le candidat étudie la source de droit, les modalités du permis et les objectifs de la démarche.

Question 1. Identifier la source de droit qui a été adoptée.

Le document 3 nomme explicitement le texte une « loi ». C'est donc la réponse attendue à partir de l'article. À noter toutefois : au sens juridique strict, le conseil de Paris n'adopte pas une loi nationale. Il vote une délibération. Le texte présenté dans l'article comme une loi institue le permis de végétaliser à Paris.

Réponse à la question 1

.....
.....
Loi, selon le document
4- Expliquer la phrase soulignée dans le document 3 ?

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Le document présente le texte comme une loi.

Question 2. Indiquer par qui cette source de droit a été adoptée et quand elle entre en vigueur.

1. Selon le document, le texte a été adopté par le conseil de Paris.
2. Il est en vigueur depuis le 1er juillet. L'article, publié en 2017, situe cette date au 1er juillet 2017.

Le document associe cette entrée en vigueur à la possibilité, pour les habitants, de demander un permis de végétaliser. En droit strict, le conseil de Paris adopte une délibération, et non une loi nationale.

Réponse à la question 2

.....
.....
Conseil de Paris, 1er juillet 2017
5- Citer 4 autres sources de droit.
-.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Adopté par le conseil de Paris selon l'article, il s'applique depuis le 1er juillet 2017.

Question 3. Expliquer ce que permet ce texte et indiquer par qui est délivré le document en question dans le cas présenté.

Le texte crée un permis permettant aux habitants de végétaliser de petits espaces dans les rues ou sur les bâtiments. Les lieux mentionnés et les modalités sont :

Espaces concernés	Permis	Autorité de délivrance
Rues, pieds d'arbres, toits, murs et façades	Délivré sous un mois, valable trois ans et renouvelable	Ville de Paris

Les habitants peuvent ainsi cultiver des plantes, des fleurs et des arbres fruitiers dans l'espace public parisien.

Réponse à la question 3

-.....
-.....
-.... Permis délivré par la Ville de Paris .....

6- Quels sont les objectifs de la ville de Paris ?

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le permis autorise la végétalisation d'espaces parisiens et est délivré par la Ville de Paris.

Question 4. Expliquer la phrase soulignée dans le document 3.

La phrase souligne que les habitants peuvent contribuer eux-mêmes à transformer leur ville. En végétalisant et en entretenant des espaces publics, ils rendent le cadre urbain plus vert. La charte les engage aussi à choisir des plantes locales et mellifères et à ne pas utiliser de pesticides, ce qui participe à la biodiversité.

> Les Parisiens agissent concrètement sur l'aménagement et l'environnement de leur ville.

Réponse à la question 4

- à court terme :.....
..... Les habitants participent à la transformation urbaine .....
.....
.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

En végétalisant des espaces publics, les habitants participent à la transformation urbaine de Paris.

Question 5. Citer quatre autres sources de droit.

En plus de la loi, le droit s'appuie sur plusieurs sources qui établissent ou précisent les règles applicables. Quatre exemples possibles sont :

- la Constitution, au sommet du droit national ;
- les traités internationaux ;
- les règlements, notamment les décrets et les arrêtés ;
- la jurisprudence, issue des décisions des tribunaux.

Les coutumes constituent également une source de droit, mais elles ne sont pas nécessaires pour donner quatre exemples.

Réponse à la question 5

- à long terme : Constitution, traités, règlements, jurisprudence

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Constitution, traités internationaux, règlements et jurisprudence.

Question 6. Présenter les objectifs de la ville de Paris à court terme et à long terme.

Le document distingue l'action engagée auprès des habitants et l'ambition à atteindre pour la capitale. À court terme, le projet Parisculteurs met 46 sites à disposition et encourage les Parisiens à végétaliser des espaces. À long terme, les élus visent une augmentation importante des surfaces végétalisées :

Échéance	Objectif
Court terme	Mobiliser les habitants et mettre 46 sites à disposition
Long terme	Reverdir Paris sur plus de 100 hectares d'ici 2020

Réponse à la question 6

Court terme : mobiliser les habitants, 46 sites

Long terme : plus de 100 ha d'ici 2020

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Court terme : mobiliser les habitants et végétaliser 46 sites. Long terme : reverdir plus de 100 hectares d'ici 2020.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2018)

Bilan de l'épreuve : Le BP Fleuriste, épreuve E4 EEJSE de la session 2018, repère 18SP-BP FL U40 EEJSE, dure 2 h et compte un coefficient 2. Ses quatre parties étudient le marché des fleurs, le cadre social de l'apprentissage, des notions juridiques et la végétalisation de Paris. L'épreuve évalue l'analyse de documents et la mobilisation de connaissances économiques, sociales, juridiques et institutionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le marché met en relation une offre de fleurs et de plantes avec une demande motivée par des événements ou le plaisir personnel.
- Les fleuristes affrontent la concurrence des magasins spécialisés, des enseignes, de la grande distribution, des jardineries et des sites en ligne.
- La personnalité juridique permet d'être titulaire de droits et d'obligations; la personne physique l'acquiert à la naissance et la conserve jusqu'au décès.
- Le permis de végétaliser autorise des plantations dans les rues ou sur des bâtiments, selon les conditions et la charte prévues par la Ville de Paris.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les catégories d'offreurs des concurrents et appuyer les exemples sur les documents.
- Ne pas confondre la définition, l'objectif et le public du contrat étudié.
- Pour les questions juridiques, différencier personnalité juridique, capacité de jouissance et capacité d'exercice.
- Pour le document 3, distinguer l'autorité qui adopte le texte de celle qui délivre le permis.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser le marché des fleurs à partir du document ?

Repérez les offreurs et la demande, puis caractérisez l'évolution du secteur avec les données chiffrées. Distinguez ensuite les tendances, les motifs d'achat et les concurrents, en reliant chaque constat à un élément du document.

Q : Quelle différence y a-t-il entre personnalité juridique et capacité juridique ?

La personnalité juridique est l'aptitude à être titulaire de droits et d'obligations. La capacité juridique concerne l'aptitude à exercer ses droits et comprend la capacité de jouissance et la capacité d'exercice, qui peut être limitée par une mesure de protection.

Q : Comment répartir son temps entre les quatre parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure deux heures et les quatre parties valent respectivement 13, 9, 8 et 10 points. Répartissez le temps en fonction des points, répondez à toutes les questions et gardez quelques minutes pour relire vos réponses.

Q : Quels critères de notation ou normes le jury attend-il dans ce sujet ?

Le sujet indique les points attribués aux quatre parties, mais ne présente pas de barème détaillé par question. Répondez précisément à chaque consigne, justifiez à l'aide des documents et traitez tous les éléments demandés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise/2018/BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2018 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Fleuriste : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.